

SUISSE



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Nom de l'instance de régulation : **Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radiotélévision**
(AIEP), Independent Complaints Authority for Radio and Television (ICA)
Adresse : Christoffelgasse 5
3003 Berne, CH – Switzerland
Téléphone : 0041/31/322 55 38
Fax : 0041/31/322 55 58
Courrier électronique : Pierre.Rieder@ubi.admin.ch/info@ubi.admin.ch
Page d'accueil : <https://www.ubi.admin.ch/de/ubi-startseite/>

Base légale

Cadre réglementaire : Art. 93 de la Constitution fédérale (RS 101) ; articles 82 ss de la Loi fédérale sur la radio et la télévision du 24 mars 2006 (LRTV ; RS 784.40)

Mandat de l'organisation /

Domaine de compétences : télévision radio réseaux et infrastructures
 autres (prière de préciser):
Mécanismes de financement : redevance taxes sur l'industrie AV budget de l'État
 financement mixte (prière de préciser):
 autre (prière de préciser):

Composition

Nombre de membres: 9 Durée du mandat: 4 ans Réélection possible:
Proposition des membres: *C'est le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) qui propose des membres au Conseil fédéral.*

Nomination des membres: *C'est le Conseil fédéral qui nomme les membres et le président (art. 58 al. 1 LRTV).*

La révocation est-elle possible ? **non** en raison de <prière de préciser les raisons possibles pour la
révocation du mandat>

Nombre total du personnel: 3 Ces 3 membres forment le secrétariat de l'AIEP. Le personnel du
secrétariat est engagé par le président de l'AIEP, après consultation des
autres membres.

Président(e) (ou Directeur Général)

Ms. Mascha Santschi Kallay

Si votre conseil n'est pas composé de membres, décrivez la structure de l'autorité s.v.p.:

Pouvoirs / Domaine de compétences

Octroi autorisations	analogue hertzien	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	numérique hertzien	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	analogue satellite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	numérique satellite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	analogue câble	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	numérique câble	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pour les modes de diffusion pour lesquels votre autorité n'est pas compétente concernant l'octroi des autorisations, veuillez indiquer l'autorité responsable s.v.p. :

Merci d'ajouter toute information jugée nécessaire:

Déclaration des éditeurs/ distributeurs/ opérateurs de réseau	analogue hertzien	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	numérique hertzien	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	analogue satellite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	numérique satellite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	analogue câble	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	numérique câble	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pour les modes de diffusion pour lesquels votre autorité n'est pas compétente concernant la déclaration, veuillez indiquer l'autorité responsable s.v.p. :

Merci d'ajouter toute information jugée nécessaire:

Gestion du spectre radioélectrique

Contrôle des		national	régional	local
	radiodiffuseurs privés	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	radiodiffuseurs publics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Gestion des plaintes

- Sanctions
- avertissement
- amende
- diffusion à l'antenne d'un communiqué
- retrait de l'autorisation
- suspension de l'autorisation
- réduction de la durée de l'autorisation
- suspension d'un programme / d'une émission
- autre (prière de préciser): l'AIEP fixe un délai au diffuseur pour remédier à la violation et prévenir toute récurrence ; si le diffuseur n'a pas pris de dispositions suffisantes, l'AIEP peut proposer au département de restreindre, suspendre ou révoquer la concession ou encore de l'assortir de charges. Les sanctions (avertissement, amende) n'ont pas d'importance pratique.
- Pouvoir réglementaire
- codes de conduite
- règles (prière de préciser):
- autre (prière de préciser):
- Pouvoir consultatif
- prière de préciser les domaines soumis au contrôle: l'AIEP prend position sur tous les projets de loi concernant le domaine de la radio-télévision.
- Pouvoir de nomination (par exemple Président des chaînes publiques)
- prière de préciser: les organes de médiation des régions linguistiques
- Contrôle
- prière de préciser les domaines soumis au contrôle: sur plainte uniquement : le contenu d'émissions rédactionnelles et le refus d'accorder l'accès à un programme (s'agissant d'émissions à caractère rédactionnel et de spots publicitaires).
- Autres
- prière de préciser: Surveillance des organes de médiation des régions linguistiques

Merci d'ajouter toute information jugée nécessaire:

ⁱ Par « redevance », nous entendons la taxe pour droit d'usage assise sur les récepteurs de télévision généralement acquittée par la population dans son entier. « Taxes sur l'industrie AV » recouvre tous les mécanismes de financement basés sur une contribution de la part des radiodiffuseurs, tels que par exemple les « droits de licences », c'est-à-dire les sommes d'argent acquittées par le radiodiffuseur afin d'être autorisé à conduire son activité de radiodiffusion et les taxes sur les fréquences.